

convenu qu'ils meritoient tous deux la mort, & que la Duchesse Régente étoit en droit de les en punir.

Tel étant le rapport que le Général Ufchakoff a fait à la Duchesse Régente, après une Lettre des plus touchante que le Duc de Courlande lui avoit écrite, cette Princeſſe a déclaré qu'elle ne vouloit point enſanglanter les commence-mens du Regne du Czar ſon fils, qu'ainſi elle ne feroit point ôter la vie au Duc de Courlande, ni à perſonne de ſa Famille, & qu'elle ſe contenteroit de l'envoyer en exil.

IV. On ſera inceſſamment informé du lieu où le Duc de Courlande ſera relegué, ſi c'eſt à *Tobolska*, Capitale de la Sibirie, où le Prince de Menzikoff a fini ſes jours après avoir été également précipité du plus haut rang où la faveur du Czar Pierre I. l'avoit placé, ou ſi c'eſt à *Oranienbourg* en Ukraine, qui ſont les lieux qu'on a propoſés à cet effet, & où il aura le reſte de ſa vie pour méditer ſur l'inſtabilité des honneurs de ce monde, & combien il eſt difficile à l'homme de ſe ſoutenir dans un poſte où la naiſſance ne l'appelle point. Car le Duc qui n'étoit connu qu'autant que la feu Czarine l'avoit comblé de bienfaits, ſe nomme *Jean Bûren* : Sa Famille eſt originaire du Comté de *Homborg* en *Westphalie*, d'où elle vint ſ'établir en Courlande. Les Bûren, pour effacer peu à peu l'idée de la baſſeſſe de leur origine, prirent le nom de *Biron*, Famille Illuſtre en France, & la qualité de Gentilſhommes. La Czarine alors Duchelle de Courlande, dont ils avoient ſçu gagner la bienveillance, ayant été appelée au Trône de Ruſſie, ce fut là autant l'époque de leur élévation que la mort de cette